



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**289<sup>e</sup> séance du**  
**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**  
**CDU-230228 (extraordinaire)**  
**Le 28 février 2023**  
**17 h à 17 h 45**  
**À distance / Microsoft Teams**

**PROCÈS-VERBAL**  
Conseil de l' Université : CDU-230228



**CDU-230228 (extraordinaire)**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

289<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Le 28 février 2023

17 h

À distance / Microsoft Teams

**PRÉSENCES**

**MEMBRES**

Hélène Albert	Professeure (Moncton)
Mike Bannister	Atlantique
Carole Boucher	Professeure (Shippagan)
Morel Caissie	Nord-Ouest
Isabelle Dasyva-Gill	Extérieur du N.-B. (I.-P.-É.)
Denise Frenette	Sud-Est
Daniel Goguen	Extérieur des régions
Louise Imbeault	Chancelière
Jonathan Landry	Extérieur des régions
Jean-Sébastien Léger	Étudiant (Moncton)
Richard Losier	Sud-Est
Denis Mallet, président	Nord-Est
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)
Isabelle Paulin	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)
Michelyne Paulin	alUMni
Denis Prud'homme Recteur et vice- chancelier	U de M

Mireille Vautour	Nord-Ouest
Isabelle Wallace	Nord-Ouest

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gabriel Cormier, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Nathalie Cormier, directrice par intérim de la Direction des communications	U de M
Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan

**Personnes excusées :** Darius Bossé, Diane Carey, François Daigle, Sébastien Dupuis, Mathieu Lemieux, Aminata Ouedraogo, Terry Richardson, Paulette Robert et Josue Lunza Yoko

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1. OUVERTURE .....	3
1.1. BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES .....	3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	3
3. BUT DE LA CONVOCATION .....	3
4. RATIFICATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE AVEC L'ABPPUM – UNITÉ I .....	3
5. PROLONGATION DU MANDAT DU DOYEN PAR INTÉRIM DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES .....	4
6. NOMINATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE .....	4
7. CLÔTURE .....	5
DOCUMENT .....	
DOCUMENT A : Ordre du jour .....	A

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

## 1. OUVERTURE

**17 h 02 :** Le président du Conseil de l'Université souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Il procède à la lecture du texte de reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaw. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaw et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaw et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Les personnes absentes de la réunion sont Darius Bossé, Diane Carey, François Daigle, Sébastien Dupuis, Mathieu Lemieux, Aminata Ouedraogo, Terry Richardson, Paulette Robert et Josue Lunza Yoko.

Michel Couture et Janice Comeau sont nommés scrutateurs.

### 1.1. Bienvenue aux nouveaux membres

Le président souligne la présence de deux nouveaux gouverneurs, soit Mike Bannister, résidant en Atlantique, et Jonathan Landry de l'extérieur des régions.

## 2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

## 3. BUT DE LA CONVOCATION

Le président indique qu'il y a trois points à l'ordre du jour, soit la ratification de l'entente de principe avec l'ABPPUM, la prolongation du mandat du doyen par intérim de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et une nomination au Comité de gouvernance.

## 4. RATIFICATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE AVEC L'ABPPUM – UNITÉ I

*Note : Hélène Albert déclare un conflit d'intérêts à titre de présidente de l'ABPPUM et quitte la réunion pour ce point.*

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les points saillants de l'entente de principe conclue entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM-unité I. Il précise d'abord que la durée de la convention collective est de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2026.

En ce qui a trait à la rémunération, l'on constate une augmentation globale de 10 % à l'échelle. Il y a aussi un ajustement des étapes de carrière, et ce, dans le but d'atteindre la parité avec les universités publiques du N.-B.

Il y a des spécificités au niveau des conditions de travail pour les chargées et chargés d'enseignement clinique. Pour ce groupe de travail, l'Université de Moncton ne se réfèrera plus à la convention collective du Syndicat des infirmières et des infirmiers du N.-B. (SIINB). Pour les bibliothécaires, des mises à jour ont été effectuées afin de refléter l'évolution de la profession.

Des éléments portant sur la promotion et la permanence d'emploi, l'équité, diversité, inclusion et décolonisation (ÉDI-D), le remboursement de dépenses, l'octroi de fonds de démarrage et les modes d'enseignement et d'apprentissage ont également été modifiés.

Une discussion portant sur la question d'un conflit d'intérêts s'ensuit. Il est question de déterminer si les gouverneurs-professeurs de l'UMCE et de l'UMCS doivent aussi se retirer de la rencontre pour ce point. L'on procède à la lecture des éléments retrouvés dans la politique portant sur les conflits d'intérêts. On note également la pratique habituelle du Conseil. Après discussion, le président indique que les gouverneurs-professeurs du campus d'Edmundston et du campus de Shippagan peuvent demeurer en salle.

Un membre indique qu'il est difficile de se prononcer sur l'entente de principe sans le contexte financier de l'Université. Il suggère que, à l'avenir, l'on présente des renseignements budgétaires au Conseil lors de l'adoption d'ententes de principe. Le président rappelle que l'entente a d'abord été étudiée par le Comité de finance avant d'être présentée au Conseil.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 01-CDU-230228**

Denis Prud'homme, appuyé par Julien Massicotte, propose :

*« Que le Conseil de l'Université adopte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'ABPPUM (Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton) – unité I. »*

Vote sur R01

Pour : 13

Contre : 1

ADOPTÉE

**5. PROLONGATION DU MANDAT DU DOYEN PAR INTÉRIM DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires effectue un retour progressif à la suite d'un congé. Il recommande que M. Frédéric Huppé-Gourgues, doyen par intérim, prolonge son mandat intérimaire du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 2023.

**R : 02-CDU-230228**

Mireille Vautour, appuyée par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte que le mandat de **Frédéric Huppé-Gourgues** comme doyen par intérim de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires soit prolongé du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 2023. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**6. NOMINATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

Le président du Conseil de l'Université présente la candidature de M. Darius Bossé comme membre du Comité de gouvernance.

M. Bossé est avocat chez Juristes Power à Ottawa. Il pratique dans le domaine des droits publics et plaide régulièrement devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 03-CDU-230228**

Jean-Sébastien Léger, appuyé par Isabelle Dasyuva-Gill, propose :

*« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Darius Bossé** au Comité de gouvernance pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R03

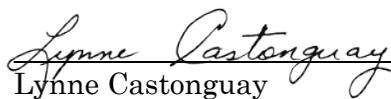
unanime

ADOPTÉE

## 7. CLÔTURE

La réunion se termine à 17 h 45.

  
\_\_\_\_\_  
Janice Comeau  
Secrétaire d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale